

Compte rendu de la séance du 22 juin 2020

Secrétaire(s) de la séance : Danièle MAUFFREY

Ordre du jour:

- ⇒ Approbation du compte rendu des 26/02/2020 et 25/05/2020.
- ⇒ BUDGET PRINCIPAL - vote du budget primitif.
- ⇒ BUDGET EAU - vote du budget primitif.
- ⇒ Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.
- ⇒ Revalorisation du prix de l'eau.
- ⇒ Vote des taux d'imposition.
- ⇒ Subventions aux associations.
- ⇒ Autorisation donnée au Maire pour la rédaction des actes administratifs de vente.
- ⇒ Désignation du signataire des actes administratifs de vente.
- ⇒ Augmentation du temps de travail de l'Agent technique.
- ⇒ Renouvellement des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs).
- ⇒ Délégation du Conseil Municipal au Maire.

Délibérations du conseil:

15 - 2020 - BUDGET GENERAL - Vote du budget primitif 2020.

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du Budget général :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de : **226 931.00 €**
Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de : **282 914.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget primitif 2020 du Budget Général tel qu'il est présenté ci-dessus.

16 - 2020 - BUDGET ANNEXE EAU - Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du Budget annexe Eau :

Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section FONCTIONNEMENT à la somme de : **80 238.00 €**
Il est équilibré en recettes et en dépenses pour la section INVESTISSEMENT à la somme de : **186 056.00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VOTE le Budget primitif 2020 du Budget Eau tel qu'il est présenté ci-dessus.

17 - 2020 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande de Monsieur le Maire afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous.

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Moins de 500.....25,5

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 25 % étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE, avec effet au **25/05/2020**, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 17 % de l'indice brut 1027
- 1^{er} Adjoint : 6.6 % de l'indice brut 1027
- 2^{ème} Adjoint : 6.6 % de l'indice brut 1027
- 3^{ème} Adjoint : 6.6 % de l'indice brut 1027

AUTORISE le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

18 - 2020 - Revalorisation du prix de l'eau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revaloriser le tarif de vente de l'eau potable de 1.19 € HT le m³ à 1.21 € HT le m³ au 1^{er} janvier 2020, les parts fixes restant inchangées.

Le budget annexe de l'eau est largement déficitaire du fait des emprunts souscrits pour la réfection des réseaux d'eau potable et la fiabilisation du réseau de distribution en cours.

Le prix de vente de l'eau est facturé bien en dessous de son coût réel, pour cette raison, le Conseil Municipal a validé le principe de compenser le déficit du budget de l'eau par une subvention du budget principal.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, le prix de vente de l'eau potable à 1.21 € HT le m³.

AUTORISE le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

19 - 2020 - Vote des taux d'imposition pour 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2019 et lui demande de se prononcer sur les taux d'imposition de la commune à appliquer pour 2020 :

En 2019 :

- Taxe d'habitation	9,75 %
- Taxe foncière (Bâti)	12,50 %
- Taxe foncière (non bâti)	9,75 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le maintien des taux 2019 pour **l'année 2020** soit :

- Taxe d'habitation	9,75 %
- Taxe foncière (Bâti)	12,50 %
- Taxe foncière (non bâti)	9,75 %

20 - 2020 - Subventions aux Associations.

Monsieur le Maire propose de répartir les subventions accordées aux associations comme suit :

- Sou des écoles Saint Jean le Vieux	1 250.00 €
- Association Départementale Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)	300.00 €
- Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain (ADAPA)	317.20 €
- Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Jujurieux	100.00 €
- Diane des Grangeons de Douvres	150.00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Jujurieux	150.00 €

Soit : 2 267.20 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE la répartition des subventions comme indiquée ci-dessus.

21 - 2020 - Rédaction des actes administratifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets d'acquisitions de terrains auprès de Mme CHAVANEL Françoise, pour un montant de :

- parcelle B595 "Les Broches" pour une surface de 03 a 80 ca
- parcelle B586 "Les Grands Essarts" pour une surface de 01 a 59 ca
- parcelle B29 "Bois de Ratelier" pour une surface de 03 a 30 ca
- parcelle B35 "éBois de Ratelier" pour une surface de 03 a 60 ca
- parcelle B39 "Bois de Ratelier" pour une surface de 03 a 85 ca

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rédiger cet acte administratif de vente.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à rédiger l'acte administratif de vente nommé ci-dessus.

AUTORISE le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

22 - 2020 - Désignation du signataire des actes administratifs de vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que concernant la vente ou l'achat de parcelles de terrain, les Collectivités Territoriales ont la possibilité de rédiger des actes administratifs de vente qui valent actes notariés. Le Maire précise qu'il convient pour cela de désigner un signataire de l'acte, étant lui-même le rédacteur il ne peut remplir les deux fonctions.

Le Maire propose comme signataire le premier adjoint Philippe DEYGOUT.

Après en avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Philippe DEYGOUT comme signataire des actes administratifs de vente pour l'acquisition ou la vente de parcelles.

AUTORISE le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

23 - 2020 - Augmentation du temps de travail de l'Agent Technique.

Le Maire,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics, VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 13 novembre 2019,

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien, adjoint technique 2^{ème} classe, de 29/35^{ème} à 35/35^{ème}, impliquée par l'accroissement de la charge de travail,

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter le temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien, adjoint technique 2^{ème} classe, de 29/35^{ème} à 35/35^{ème}.

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 01/06/2020.

AUTORISE le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif Secrétaire de mairie de 1000	1	Cadre d'emploi Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe 17h50 hebdomadaires
Service Technique Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35h00 hebdomadaires
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35h00 hebdomadaires 1 ou 2 mois par an

24 - 2020 - Approbation de la liste des propositions pour la CCID.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux élections municipales il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs.

CIVILITE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	CATEGORIE
M	BICHAT	DAVID	04/06/1977	187 montée de la Forêt	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	BRICAUD	REMI	19/08/1985	270 chemin de la Champdélaz	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
Mme	DURAND	VALERIE	13/06/1972	278 route de Salaport	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	JUENET	STEPHAN	02/07/1981	33 rue des Fontaines	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
Mme	THIEFFINE	SEVERINE	01/11/1973	300 rue des Fontaines	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
Mme	COLLET	SYLVIANE	28/12/1957	99 rue Dangeville	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
Mme	BALLAND	ALICE	27/01/1948	259 route de nivollet	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	BRUNET	JEAN-FRANCOIS	07/11/1969	CHEMIN DU GOULET AUX LOUPS	01130	NANTUA	TH TFB TFNB
Mme	LE BAIL	MARINETTE	11/03/1958	1623 rue du Bletonnet	01310	SAINT MARTIN LE CHATEL	TH TFB TFNB
Mme	DEPLANCHE	GEORGETTE	03/01/1947	10 rue du Cordier	01000	BOURG EN BRESSE	TH TFB TFNB
M	BERNARD	DANIEL	25/10/1971	48 impasse de l'Ecole des filles	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	AMADEI	MARCO	06/05/1992	811 route de Saint Jean	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
Mme	BRUCHON	MARYSE	25/03/1950	130 rue Dangeville	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	DURA	STEPHANE	09/05/1975	1083 chemin de la Ferme de la Montagne	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	BRUNET	ANTHONY	01/03/1980	23 impasse des Jasmins	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
Mme	RAGANEAU	NADEGE	11/04/1977	19 rue Dangeville	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	NOTTON DIT COIRON	LOIC	13/12/1986	150 route de Nivollet	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	PANQUET	BENJAMIN	24/05/1985	87 chemin sous la Tour	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	UROZ	JEAN-JACQUES	24/05/1950	260 impasse du Bois des crêts	01250	MONTAGNAT	TH TFB TFNB
Mme	BEQUET	SYLVIE	13/12/1963	23 allée des Platanes	69500	BRON	TH TFB TFNB
M	ROBERT	LAURENT	11/09/1975	33 rue Dangeville	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
Mme	ALLIGIER	NICOLE	01/08/1955	19 impasse du Four	01640	L'ABERGEMENT DE VAREY	TH TFB TFNB
M	PEY	JEAN-CLAUDE	05/11/1947	135 impasse des Trois Femmes	01310	CONFRANÇON	TH TFB TFNB
M	FERRIN	GUILLAUME	12/06/1980	57 rue de la Poype	01330	VILLARS LES DOMBES	TH TFB TFNB

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la liste ci-jointe annexée, de 24 personnes propriétaires sur notre Commune, remplissant les conditions nécessaires pour être commissaire dans la CCID, précisant que cette liste sera soumise à l'administration fiscale qui désignera 6 Commissaires titulaires et 6 Commissaires suppléants., qui devront siéger pendant toute la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la liste des propositions pour la Commission Communale des Impôts Directs.

AUTORISE le Maire effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

25 - 2020 - Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriale (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 4° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 9° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 10° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 11° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas : 500.00 € ;
- 12° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;

AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Questions diverses :

- A Dalivoy, une fontaine ne coule plus (bassin ensablé), le bassin sera débouché mercredi matin (Damien montera).
- Question de Stephan Juenet : l'entreprise peut-elle aussi souffler à la fontaine devant chez lui ? (même problème).
- Question de Michèle Delorme à propos des pastilles de chlore dans les fontaines (enlevées par les habitants qui demandent à ce qu'on n'en mette plus). il est possible de ne plus mettre de pastille de chlore dans les fontaines si les habitants en font la demande, charge à eux de nettoyer la fontaine de ses algues et moisissures qui reviennent très rapidement lorsque l'on ne met pas de pastille.
- La benne pour le ramassage des objets encombrants sera à disposition les 3,4,5 juillet.
- SR3A : il faut désigner un référent, jusqu'à maintenant c'était Alexandre Bidal, il est reconduit.

- Pour l'ambrosie, on reconduit également les mêmes référents : Alexandre Bidal, Sandrine Ellinger, Stephan Juenet, et on ajoute Anthony Brunet, qui connaît bien le terrain. Il faut à nouveau communiquer sur le sujet pour que tous les habitants soient au courant. Possibilité de faire venir une exposition d'information selon Sandrine Ellinger.
- Il faut un représentant à la CLET (commcomm pour les charges transférées : chaque année, la commcomm paye certaines charges pour nous : pompiers...). Notre représentant est Laurent Robert, il est reconduit.
- Salle des fêtes : Max Orset a fait faire un devis pour un grand nettoyage (entreprise « Efficace clean ») : 600 euros.
- Proposition de se réunir pour **La salle des fêtes : mercredi 08 juillet 20h** (d'ici là, collecter des prix d'autres salles, d'entreprises de nettoyage)
- Question des fleurs à La Forêt, aux Lièvres et à Dalivoy - les jardinières seront réapprovisionnées.
- Question des poubelles au pèse-lait : essayer de trouver qui a posé des sacs destinés à la déchetterie. Proposition de supprimer le dépôt du pèse-lait et de tout mettre à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.